



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

Province de Québec
MRC de La Mitis
Municipalité de Sainte-Luce

Séance extraordinaire des membres du conseil tenue au lieu ordinaire des séances, le lundi 15 décembre 2014 à 20 h, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, monsieur Paul-Eugène Gagnon, les conseillers Nathalie Pelletier, Jocelyn Ross, Stéphanie Gaudreault, Pierre Beaulieu, Bertrand Lechasseur, Yves G. Ouellette. Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jean Robidoux est également présent.

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la séance**
 2. **Adoption de l'ordre du jour**
 3. **Adoption du procès-verbal**
 4. **FINANCES**
 - 4.1 Présentation du budget de l'année 2015
 - 4.2 Adoption du budget de l'année 2015
 - 4.3 Adoption du règlement R-2014-202 pour fixer les taux de taxes et les tarifs pour l'année 2015
 - 4.4 Présentation et adoption du programme triennal des immobilisations 2015-2016-2017
 5. **ADMINISTRATION**
 6. **URBANISME**
 7. **LOISIRS**
 8. **TRAVAUX PUBLICS**
 9. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 10. **CORRESPONDANCE**
 11. **AFFAIRES NOUVELLES**
 12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
 13. **FERMETURE DE LA SÉANCE**
-
1. **Ouverture de la séance**

Le maire, monsieur Paul-Eugène Gagnon procède à l'ouverture de la séance.



No de résolution
2014-12-274

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Nathalie Pelletier et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

FINANCES

4.1 PRÉSENTATION DU BUDGET 2015

Mesdames,
Messieurs,

Tout d'abord, je vous remercie au nom de tout le conseil municipal pour votre présence à cette présentation du budget pour l'année 2015, ainsi que du programme triennal des immobilisations. En vertu du Code municipal, ce seront les seuls sujets discutés au cours de cette séance.

Comme l'an passé, les objectifs qui ont guidé les membres du conseil dans l'élaboration de ce budget, ont été de maintenir votre compte de taxes à son plus bas niveau possible et de maintenir une bonne qualité de services.

Le budget que nous vous présentons pour l'année 2015 est à hauteur de 3 762 977 \$ par rapport au budget de 2014 qui était de 3 672 904 \$, ce qui représente une augmentation de 2,4 %, soit exactement l'augmentation de l'indice des prix à la consommation de la dernière année.

Avec ce budget pour 2015, le taux de la taxe générale est fixé à 0,842 \$ par 100 \$ d'évaluation par rapport à 0,828 \$ en 2014, soit une augmentation de 1,7 %, ce qui est moindre que l'augmentation de l'indice des prix à la consommation.

Dans les circonstances, nous sommes fiers de ce budget qui fera en sorte que plusieurs propriétaires verront leurs comptes de taxes en réduction par rapport à 2014. Dans le cas où il y a des augmentations de la facture, elles seront minimales. La réduction ou la faible augmentation des factures de taxes est attribuable à deux facteurs, soit la baisse de la tarification pour les matières résiduelles et la baisse des taux d'intérêts qui influencent les taxes de secteur.

Comme vous le savez le gouvernement du Québec nous a coupés des revenus pour 2015, concernant les tenants lieux de taxes et le retour sur la TVQ. Ceci nous prive de revenus de près de 15 000 \$. L'élément majeur qui nous a aidés à équilibrer notre budget, sont les revenus liés aux projets éoliens de La Mitis et du Lac Alfred, qui s'élèvent à 184 773 \$.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

Un autre point important à souligner est que nous commencerons à partir de juin 2015 à faire la collecte des matières organiques. Ces matières seront transportées à Rivière-du-Loup, à une usine de biométhanisation. De plus, nos matières qui vont à l'enfouissement n'iront plus à Saint-Étienne-des-Grès, mais également à Rivière-du-Loup. Pour ce qui est du Centre de tri de Mont-Joli pour les matières recyclables, il a été vendu à une entreprise de Matane. Pour toutes ces raisons, nos coûts concernant les matières résiduelles sont à la baisse et le tarif pour une résidence passe de 146,33 \$ à 136,84 \$

Au niveau de l'évaluation municipale, nous avons une dépense supplémentaire de 41 205 \$ qui sera payée sur deux ans, concernant la modernisation du rôle d'évaluation. Il faut faire ce travail pour se conformer aux nouvelles normes du ministère des Affaires municipales.

Je tiens également à vous signaler qu'en ce qui a trait au budget de l'activité transport, en incluant l'amortissement pour l'achat de la machinerie et du nouveau garage municipal, la dépense pour 2015 est de 668 399 \$ alors qu'en 2011, dernière année où nous étions à contrat pour du déneigement, le budget était de 709 130 \$.

Dans ce budget, nous approprions une somme de 101 328 \$ du surplus accumulé, également pour équilibrer notre budget. Rappelons à cet égard que l'an dernier nous avons approprié et emprunté une somme de 197 567 \$ pour équilibrer notre budget.

Je viens de vous décrire les éléments principaux qui ont influencé notre budget.

En 2014, nous n'avons pu réaliser les projets de réaménagement des rues St-Alphonse et St-Pierre Est, à cause principalement du changement de gouvernement et des délais que cela occasionne. Présentement, les protocoles d'entente sont en préparation au ministère des Transports à Rimouski. Nous avons bon espoir de les réaliser à l'été qui vient. Cependant, à cause des coupures que réalise actuellement le gouvernement du Québec, tant que les protocoles ne seront pas signés nous ne pouvons jurer de rien.

Il y a deux projets dont la réalisation est assurée, à savoir la reconstruction du Pavillon sportif du secteur Luceville et l'aménagement d'un parc intergénérationnel sur la route du Fleuve Ouest. Pour ce qui est du remplacement de la conduite d'aqueduc et de la construction d'un réseau d'égout domestique sur une portion de la route 132 Ouest, nous ferons tout pour que cela se réalise en 2015, mais il y a des éléments dans ce dossier et particulièrement au niveau de la capacité de réception des étangs d'épuration que nous ne contrôlons pas à ce moment et qui peuvent retarder le projet.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

Vous verrez plus en détails la liste des projets à réaliser au programme triennal des immobilisations 2015-2016-2017.

Vous remarquerez qu'il n'est pas question de la recharge de plage dans le programme triennal. La raison en est que le travail est complété et que les modifications à apporter au printemps 2015 sont déjà financées par un règlement d'emprunt.

Nous vous présentons ci-joint un tableau comparatif des budgets 2012 à 2015.

Si vous avez des questions sur le budget suite à la réunion de ce soir, n'hésitez pas à communiquer avec l'administration municipale, il nous fera plaisir d'y répondre.

Nous vous remercions d'être venus à la présentation de ce budget et nous en profitons pour vous souhaiter nos meilleurs vœux en cette période des fêtes.

Paul-Eugène Gagnon, maire



COMPARAISON DES BUDGETS 2012-2013-2014-2015

	BUDGET 2012	BUDGET 2013	BUDGET 2014	BUDGET 2015
REVENUS				
TAXES	-2 475 207.00	-2 562 484.00	-2 832 877.00	-2 866 332.00
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXE	-62 238.00	-61 455.00	-55 131.00	-47 916.00
TRANSFERTS	-398 561.00	-442 672.00	-283 657.00	-289 940.00
SERVICES RENDUS	-48 542.00	-48 076.00	-47 859.00	-44 172.00
IMPOSITION DE DROITS	-125 000.00	-130 000.00	-131 000.00	-96 000.00
AMENDES ET PÉNALITÉS	-12 000.00	-22 000.00	-22 000.00	-21 000.00
INTÉRÊTS	-5 000.00	-5 000.00	-5 000.00	-5 000.00
AUTRES REVENUS	-6 459.00	-1 060.00	-6 000.00	-191 073.00
TOTAL REVENUS	-3 133 007.00	-3 272 747.00	-3 383 524.00	-3 561 433.00
CHARGES				
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	575 608.00	573 384.00	576 092.00	579 536.00
SÉCURITÉ PUBLIQUE	458 269.00	467 176.00	457 974.00	441 956.00
TRANSPORT	496 026.00	535 391.00	534 982.00	574 751.00
HYGIÈNE DU MILIEU	546 817.00	540 675.00	637 035.00	646 021.00
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	15 154.00	15 937.00	3 344.00	2 000.00
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVE	131 145.00	108 382.00	111 969.00	134 815.00
LOISIRS ET CULTURE	325 289.00	372 048.00	373 148.00	391 553.00
FRAIS DE FINANCEMENT	200 116.00	200 761.00	197 852.00	173 925.00
TOTAL CHARGES	2 748 424.00	2 813 754.00	2 892 396.00	2 944 557.00
EXCÉDENT (DÉFICIT) AVANT CONCILIATION	-384 583.00	-468 993.00	-491 128.00	-616 876.00
CONCILIATION A DES FINS FISCALES				
FINANCEMENT	325 900.00	640 400.00	597 500.00	751 700.00
AFFECTATIONS	58 683.00	-181 407.00	-106 372.00	-189 214.00
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ				54 390.00
TOTAL CONCILIATION A DES FINS FISCA	384 583.00	468 993.00	491 128.00	616 876.00



No de résolution
ou annotation

2014-12-325

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

4.2 Adoption du budget de l'année 2015

CONSIDÉRANT QUE l'article 954 du Code municipal prévoit que le conseil de la Municipalité doit préparer et adopter le budget de la Municipalité pour le prochain exercice financier ;

POUR CE MOTIF, il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu que le budget qui suit soit adopté pour l'exercice financier 2015 et qu'il soit diffusé dans un journal publié sur le territoire de la Municipalité.

BUDGET DE L'ANNÉE 2015

REVENUS

▪ Taxes sur la valeur foncière	1 978 622 \$
▪ Tarification pour services municipaux	887 710 \$
TOTAL TAXES	2 866 332 \$

PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES

▪ Gouvernement du Québec	17 469 \$
▪ Immeubles des réseaux	27 195 \$
▪ Gouvernement du Canada	3 252 \$
TOTAL PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES	47 916 \$

AUTRES REVENUS

▪ Imposition de droits	96 000 \$
▪ Amendes et pénalités	21 000 \$
▪ Intérêts	5 000 \$
▪ Autres	191 073 \$
TOTAL AUTRES REVENUS	313 073 \$

AUTRES SERVICES RENDUS

▪ Administration générale	260 \$
▪ Hygiène du milieu	1 800 \$
▪ Aménagement, urbanisme et développement	1 500 \$
▪ Loisirs et culture	40 612 \$
TOTAL AUTRES SERVICES RENDUS	44 172 \$

TRANSFERTS

▪ Transferts inconditionnels	\$
▪ Transferts conditionnels	289 940 \$
TOTAL TRANSFERTS	289 940 \$
AFFECTATIONS	201 544 \$

TOTAL DES REVENUS 3 762 977 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

DÉPENSES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

▪ Conseil municipal	93 101 \$
▪ Application de la loi	14 478 \$
▪ Gestion financière et administrative	334 709 \$
▪ Évaluation	77 686 \$
▪ Autres	59 562 \$
TOTAL ADMINISTRATION GÉNÉRALE	579 536 \$

SÉCURITÉ PUBLIQUE

▪ Police	213 835 \$
▪ Sécurité civile	7 016 \$
▪ Sécurité incendie	204 217 \$
▪ Brigadiers scolaires	16 730 \$
▪ Garde d'animaux domestiques	158 \$
TOTAL SÉCURITÉ PUBLIQUE	441 956 \$

TRANSPORT

▪ Voirie municipale	239 672 \$
▪ Enlèvement de la neige	253 686 \$
▪ Éclairage des rues	29 168 \$
▪ Circulation et stationnement	20 107 \$
▪ Transport collectif	32 118 \$
TOTAL TRANSPORT	574 751 \$

HYGIÈNE DU MILIEU

▪ Administration eau et égout	16 961 \$
▪ Approvisionnement et traitement de l'eau	116 717 \$
▪ Réseaux de distribution de l'eau	70 880 \$
▪ Traitement des eaux usées	78 864 \$
▪ Réseaux d'égout	38 751 \$
TOTAL HYGIÈNE DU MILIEU	322 173 \$

MATIÈRES RÉSIDUELLES

▪ Collecte et transport	53 476 \$
▪ Élimination	177 545 \$
▪ Matières secondaires	31 589 \$
▪ Traitement	36 375 \$
▪ Enlèvement matières organiques	15 981 \$
TOTAL MATIÈRES RÉSIDUELLES	314 966 \$

ENTRETIEN DES COURS D'EAU	8 882 \$
----------------------------------	-----------------

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	2 000 \$
---------------------------	-----------------



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

AMENAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

▪ Aménagement, urbanisme et zonage	99 323 \$
▪ Industries et commerces	27 216 \$
▪ Promotion et développement économique	8 276 \$
TOTAL AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	134 815 \$

LOISIRS ET CULTURE

▪ Administration Loisirs et Culture	77 679 \$
▪ Centre communautaire	56 914 \$
▪ Patinoires	42 379 \$
▪ Plage et promenade	32 453 \$
▪ Parcs et terrains de jeux	61 268 \$
▪ Autres	53 349 \$
▪ Activités culturelles	47 654 \$
▪ Bibliothèques	19 857 \$
TOTAL LOISIRS ET CULTURE	391 553 \$

FRAIS DE FINANCEMENT

▪ Dette à long terme - intérêts	167 821 \$
▪ Autres frais	2 984 \$
▪ Autres frais de financement	3 120 \$
TOTAL FRAIS DE FINANCEMENT	173 925 \$

CONCILIATION À DES FINS FISCALES

▪ Remboursement en capital	751 700 \$
▪ Excédent de fonctionnement affecté	66 720 \$
TOTAL AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES	818 420 \$

TOTAL DES DÉPENSES 3 762 977 \$

2014-12-326

4.3 Adoption du règlement R-2014-202, pour fixer le taux des taxes et les tarifs pour l'année 2015

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Luce a adopté le budget pour l'exercice financier 2015, le lundi 15 décembre 2014;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions du Code municipal, il est permis d'imposer des taxes générales, des taxes générales spéciales ainsi que des tarifs pour différents services;

ATTENDU QU'un avis de motion de la présentation de ce règlement a été donné à la séance du conseil du lundi 1^{er} décembre 2014, par monsieur Yves G. Ouellette;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Yves G. Ouellette et unanimement résolu que le conseil de la Municipalité de Sainte-Luce adopte le règlement numéro R-2014-202.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

ARTICLE I

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE II

Pour payer les dépenses mentionnées au budget de l'exercice financier 2015 et combler la différence entre les dépenses prévues et le total des recettes reçues, la taxe foncière suivante est imposée.

Une taxe foncière générale de 0,842 \$ par cent dollars d'évaluation pour l'année 2015, conformément au rôle d'évaluation en vigueur.

ARTICLE III

Tarifs pour le service d'aqueduc

Qu'un tarif annuel soit exigé et prélevé pour l'exercice financier 2015 de tous les usagers du service d'aqueduc.

▪ Logement	136,10 \$
▪ Commerce et industrie	174,48 \$
▪ Piscine	76,78 \$
▪ Ferme	174,48 \$
▪ Résidence pour personnes âgées et/ou handicapées	41,88 \$ par place d'hébergement
▪ Terrain de camping	29,67 \$ par roulotte

ARTICLE IV

Qu'un tarif annuel soit exigé et prélevé pour l'exercice financier 2015 de tous les usagers du service d'égout.

▪ Logement	112,31 \$
▪ Commerce et industrie	123,54 \$
▪ Ferme	123,54 \$
▪ Résidence pour personnes âgées et/ou handicapées	27,28 \$ par place d'hébergement
▪ Abattoir	7 903,43 \$
▪ Terrain de camping	33,70 \$ par roulotte

ARTICLE V

Tarif pour certains immeubles utilisant les étangs aérés du secteur Sainte-Luce, mais n'étant pas inclus comme responsables des règlements 389-97 et 392-98. Les tarifs imposés vont à l'encontre des remboursements en capital et intérêts des règlements numéro 389-97 et 392-98. Pour les immeubles suivants, un tarif annuel est exigé et prélevé pour l'exercice financier 2015, au montant de 147,90 \$ l'unité.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

MATRICULE	ADRESSE	NOMBRE D'UNITÉS
3979-31-5987	19 rue Des Coquillages	1
3979-31-3269	21 rue Des Coquillages	1
3979-31-1461	25 rue Des Coquillages	1
3979-31-0156	27 rue Des Coquillages	1
3979-31-6629	29 rue Des Coquillages	1
3979-21-7738	37 rue Des Coquillages	1
3979-41-2187	22 rue Luce-Drapeau	1
3979-41-0565	24 rue Luce-Drapeau	1
4078-29-2429	5 Côte de l'Anse	1
4078-28-0653	10 Côte de l'Anse	1
4078-28-3228	12 Côte de l'Anse	1
3878-37-8148	9 rue Lucia-Fréchette	1
3878-48-2423	33 Lucia-Fréchette	1
3878-48-5552	45 rue Lucia-Fréchette	1
3878-69-5748	3 rue St-Louis	1
3878-59-8264	4 rue St-Louis	1
3878-69-2826	5 rue St-Louis	1
3879-80-9671	4 rue St-Viateur	1
3977-09-9909	Lot 3 465 434	1
3878-26-7009	Lot 3 465 435	1
3878-26-8919	Lot 3 465 436	1
3878-36-0829	Lot 3 465 437	1
3878-36-2740	Lot 3 465 454	1
4078-17-4740	115 Route 132 Ouest	1
4078-07-7548	119 Route 132 Ouest	1
3978-98-4497	124 Route 132 Ouest	1
4078-07-2296	125 Route 132 Ouest	1
3978-98-6411	127 Route 132 Ouest	1
3978-98-2422	129 Route 132 Ouest	1
3978-88-8437	131 Route 132 Ouest	1
3978-88-2570	135 Route 132 Ouest	1
3979-30-8163	162 Route 132 Ouest	1
3979-30-1592	170 Route 132 Ouest	1
3978-19-6901	181 Route 132 Ouest	1
3878-57-8096	199 Route 132 Ouest	1
3878-57-2860	203 Route 132 Ouest	1
3878-47-9037	205 Route 132 Ouest	1
3878-47-5213	207 Route 132 Ouest	1
3878-46-1490	209 Route 132 Ouest	1
3878-36-6562	211 Route 132 Ouest	1
3878-36-4561	213 Route 132 Ouest	1
3878-25-2184	221 Route 132 Ouest	1
3878-37-5435	222 route 132 Ouest	1
3878-15-8558	223 Route 132 Ouest	1
3878-14-3699	229 Route 132 Ouest	1
3778-50-2549	254 Route 132 Ouest	1
3778-50-1230	256 Route 132 Ouest	1
3778-40-9810	258 Route 132 Ouest	1
3777-49-8287	260 Route 132 Ouest	1
3777-49-6762	262 Route 132 Ouest	1
4078-19-2924	Lot 3 689 141	1
4078-18-5695	Lot 3 689 142	1
4078-18-4849	Lot 3 689 143	1
4078-18-7873	Lot 3 689 144	1
3879-90-2946	Lot 3 689 299	1



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

MATRICULE	ADRESSE	NOMBRE D'UNITÉS
3879-90-8075	Lot 3 689 302	1
3879-91-4208	Lot 3 689 305 + 3 689 470	1
3878-59-9308	Lot 3 689 385	1
3878-57-5978	Lot 3 689 388	1
3878-36-8573	Lot 3 689 437	1
3878-37-9799	Lot 4 611 408	1
3878-48-1011	Lot 4 611 409	1
3878-48-3736	Lot 4 611 411	1
3878-48-8651	Lot 4 611 413	1
3878-58-1121	Lot 4 611 414	1
3878-47-8697	Lot 4 611 415	1
3878-47-5585	Lot 4 611 416	1
3878-47-2765	Lot 4 611 417	1
3979-32-5645	Lot 4 976 448	1
3979-32-8815	Lot 4 976 449	1
3979-42-4769	Lot 4 976 450	1
3979-32-7856	Lot 5 033 822	1
3979-42-0169	Lot 5 033 823	1
4178-49-7958	Lot 5 291 488	0,5
4178-76-5251	Lot 5 291 489	0,5
TOTAL		74

ARTICLE VI

Tarif pour certains immeubles utilisant les étangs aérés du secteur Sainte-Luce, mais n'étant pas inclus comme responsables des règlements 389-97 et 392-98. Les tarifs imposés vont à l'encontre des remboursements en capital et intérêts des règlements numéros 389-97 et 392-98. Pour les immeubles suivants, un tarif annuel est exigé et prélevé pour l'exercice financier 2015, au montant de 150 \$ l'unité.

MATRICULE	ADRESSE	NOMBRE D'UNITÉS
3878-59-4021	1, rue des Quatre-Vents	1
3878-58-4139	2, rue des Quatre-Vents	1
3878-58-1367	4 à 10, rue des Quatre-Vents	4
3878-48-8795	12-14, rue des Quatre-Vents	4
3878-59-6332	8 rue St-Louis	1
3878-58-6977	9, rue St-Louis	1
TOTAL		12

ARTICLE VII

Tarifs de compensation pour la collecte et le transport des matières résiduelles recyclables ou destinées à l'enfouissement.

Qu'un tarif annuel soit exigé et prélevé pour l'exercice financier 2015 de tous les usagers de la collecte des matières résiduelles recyclables ou destinées à l'enfouissement.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

▪ Logement	136,84 \$
▪ Commerce et industrie légère	235,61 \$
▪ Commerce et industrie légère avec conteneur	453,09 \$
▪ Ferme	136,84 \$
▪ Résidence pour personnes âgées et/ou handicapées	169,91 \$
▪ Abattoir de Luceville (4277-83-1970)	136,40 \$/tonne métrique
▪ Pêcheries de l'Estuaire (3878-79-1433)	453,09 \$ plus 136,40 \$/tonne métrique
▪ Terrain de camping	40,78 \$/roulotte

ARTICLE VIII

TARIFS POUR L'INSPECTION ET LE RAMONAGE DES CHEMINÉES

▪ Inspection visuelle par la trappe (code 30)	11,96 \$
▪ Inspection cheminée extérieure (code 31)	11,96 \$
▪ Inspection cheminée extérieure 2 conduits (code 32)	23,92 \$
▪ Ramonage cheminée 2 conduits (code 33)	59,80 \$
▪ Ramonage et inspection cheminée extérieure (code 35; 35.1; 35.2)	39,83 \$

ARTICLE IX

TRAVAUX RUISSEAU LA TANNERIE

Un tarif annuel est exigible sur deux immeubles, pour une période de 10 ans, à partir de 2014, pour des travaux effectués sur la canalisation du ruisseau de la Tannerie.

▪ 4277-71-0527	400 \$
▪ 4277-71-2409	700 \$

ARTICLE X

OBLIGATION DU PROPRIÉTAIRE

Les tarifs pour les compensations de services, tels que décrétés au présent règlement, doivent dans tous les cas, être payés par le propriétaire inscrit au rôle d'évaluation de la Municipalité.

ARTICLE XI

RACCORDEMENT

Tout raccordement au système d'aqueduc et d'égout municipal, déjà existant dans la portion de l'emprise de la rue publique, sera effectué par la Municipalité et la tarification s'établit comme suit :

▪ Pour une habitation, raccordement égout/aqueduc	1 500 \$
▪ Pour une habitation, raccordement égout	800 \$
▪ Pour une habitation, raccordement aqueduc	800 \$
▪ Pour tout autre type de raccordement	coût réel



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

ARTICLE XII MODALITÉS DE PAIEMENT

Chaque fois que le total de toutes les taxes (y compris les tarifs de compensation) dépasse trois cents dollars (300 \$) pour chaque unité d'évaluation, le compte est alors divisible en quatre (4) versements égaux dont l'échéance du premier versement est fixée au trentième jour qui suit l'expédition du compte de taxes.

L'échéance du deuxième versement est fixée au premier jour ouvrable postérieur au 60^e jour de la première échéance.

L'échéance du troisième versement est fixée au premier jour ouvrable postérieur au 60^e jour qui suit la date d'exigibilité du second versement.

L'échéance du quatrième versement est fixée au premier jour ouvrable postérieur au 60^e jour qui suit la date d'exigibilité du troisième versement.

Toutefois, le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à allonger le délai de paiement en fixant une autre date ultime où peut être fait le versement unique ou chacun des versements égaux.

Lorsqu'un versement n'est pas effectué dans le délai prévu, seul le montant du versement échü est alors exigible immédiatement et porte intérêt.

ARTICLE XIII FRAIS D'ADMINISTRATION

13.1 En cas de paiement effectué par «chèque sans provision», la Municipalité facture un montant additionnel de 20 \$ et ce, pour chacun des chèques retournés par l'institution financière;

13.2 Lorsque la Municipalité se voit dans l'obligation de prendre des procédures légales pour recouvrer un compte, les frais supplémentaires suivants seront en plus payables par le contribuable :

- | | |
|-----------------------|----------------------------------|
| ▪ Frais de timbrage : | au tarif selon la loi en vigueur |
| ▪ Frais d'avis : | 20 \$ |
| ▪ Frais de mandat : | 35 \$ |

ARTICLE XIV TAUX D'INTÉRÊT

Le taux d'intérêt pour tous les comptes passés dus à la Municipalité est fixé à 5% annuellement pour l'exercice financier 2015.

ARTICLE XV TAUX DE PÉNALITÉ

En plus du taux d'intérêt, une pénalité de 5% l'an du montant des comptes impayés est exigible pour l'exercice financier 2015.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

ARTICLE XVI RÈGLEMENTS

Le taux de la taxe spéciale pour le service de la dette tel que décrété par règlement d'emprunt est fixé pour l'année 2015 à :

RÈGLEMENTS	SECTEURS	TAUX
Secteur Luceville		
R-2004-53	Aqueduc rues St-Louis, St-Laurent et St-Philippe (40%)	.0029 \$ / 100 \$
R-2006-71	Pérennité étangs épuration	.0353 \$ / 100 \$
R-2012-166	Déphosphatation étangs Luceville	.0074 \$ / 100 \$
R-2012-166	Déphosphatation Abattoir	1 134 \$
Secteur Sainte-Luce		
R-2002-27	Approvisionnement et traitement de l'eau	.0101 \$ / 100 \$
389-97 et 392-98	Construction réseau égout et bassins étangs aérés (représentant 15% de l'emprunt) (représentant 85% de l'emprunt)	.0177 \$ / 100 \$ 428,91 \$ / l'unité
R-2003-36	Aqueduc et égout /Luc Babin	2,62 \$ / pied linéaire
R-2003-38	Aqueduc Rang 2 Est	514,67 \$ / unité
R-2003-40	Prolongement égout domestique 132 Ouest	484,55 \$ / unité
R-2010-138 R-2011-153	Aqueduc 132 Est	287,77 \$ / unité
R-2013-186	Infrastructures Égout 132 Ouest 38%	95,56\$ / unité
L'ensemble du territoire		
R-2010-137	Aqueduc et égout, rues St-Elzéar et St-Charles Deux services Un service	.0099 \$ / 100 \$.0050 \$ / 100 \$
R-2013-174	Prolongement égout rue St-louis Immeubles imposables réseau Immeubles imposables bassin	.0013 \$ / 100 \$ 638,50 \$ / immeuble
R-2013-175	Égout rue St-Viateur Immeubles imposables réseau Immeubles imposables bassin	.0057 \$ / 100 \$ 587,29 \$ / immeuble
R-2013-175	181, route 132 Ouest	2 936,45 \$ / immeuble
R-2013-180	Ingénieurs Aqueduc 132 Ouest 60,5%	.0002\$/100\$
R-2013-180	Ingénieurs Égout 132 Ouest 39,5%	.0003\$/100\$
R-2013-186	Infrastructures Aqueduc 132 Ouest 62%	.0015\$/100\$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

ARTICLE XVII - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Avis de motion donné le 1^{er} décembre 2014

Adopté le 15 décembre 2015

Avis de promulgation donné le _____ 2015

(Signé)

Paul-Eugène Gagnon
Maire

(Signé)

Jean Robidoux
Directeur général

2014-12-327

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS

Il est proposé par monsieur Bertrand Lechasseur et unanimement résolu que le programme triennal des immobilisations pour les années 2015, 2016 et 2017 tel que présenté ci-bas est adopté.

PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2015- 2016- 2017

Répartition des dépenses selon les périodes de réalisation							
Programme triennal				Date indé-terminée	Total du projet	Mode de financement	Fonction
Titre	Année 2015	Année 2016	Année 2017				
Refaire le poste de chloration, secteur Sainte-Luce	350 000 \$				350 000 \$	Subvention TECQ	H.M.
Aqueduc, égout domestique, égout pluvial, pavage, trottoir rue Saint-Alphonse et pavage et trottoir, rue St-Pierre Est	5 142 800 \$				5 142 800 \$	MTQ 2 050 800 \$ PIQM 1 311 680 \$ R.E. 1 780 320 \$	T.P. H.M.
Réaménagement du Pavillon des loisirs du secteur Luceville	388 135 \$				388 135 \$	SUB 253 210 \$ R.E. 134 925 \$	L. C.
Remplacement conduite d'aqueduc et égout domestique route 132 Ouest (Phase 2)	600 000 \$				600 000 \$	TECQ PIQM R.E.	H.M.
Changement de la rétrocaveuse	173 250 \$				173 250 \$	R.E.	T.P.
Remorque / échantillonneur / Palan / 2 Radios portatifs	12 000 \$				12 000 \$	F.R.	T.P. S.P. L
PFM/MADA	Janvier 2015					À déterminer	L. C. P.D.E.
Planification stratégique	À déterminer	À déterminer	À déterminer			À déterminer	L. C. P.D.E.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

Titre	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Date indé- terminée	Total du projet	Mode de financement	Fonction
Programmation des réparations de pavage/calendrier des priorités	À établir par la MRC	À déterminer	À déterminer			À déterminer	T.P.
Établissement d'une politique et échancier - vs- trottoirs et pistes cyclables	À déterminer	À déterminer	À déterminer		À déterminer	R.E.	T.P.
30 cônes pour stationnement de l'église Sainte-Luce	900 \$				900 \$	F.R.	
24 téléavertisseurs pompiers	4 029 \$				4 029 \$	F.R. ou Surplus	S.P.
Augmentation de la capacité des étangs d'épuration, secteur Ste-Luce	À déterminer				À déterminer	R.E.	H.M.
Trottoir, route du Fleuve Ouest 0,3 km	À déterminer	À déterminer			À déterminer	R.E.	T.P.
Évaluation des bâtiments municipaux et leurs fonctions	Mandat Charles Ross 2 640 \$	À déterminer	À déterminer		À déterminer	À déterminer	TOUS
Aménagement d'un réservoir rang 2 Est - protection incendie	20 000 \$ (à l'étude vs- révision schéma)				20 000 \$	F.R. ou surplus	S.P.
Indicateur de vitesse	5 000 \$				5 000 \$	F.R.	S.P.
Afficheur électronique		25 000 \$			25 000 \$	R.E.	TOUS
Installation d'un nouveau piézomètre	6 180 \$				6 180 \$	F.R.	H.M.
Prolongement trottoir Promenade -vs- Marché public		À déterminer			À déterminer	À déterminer	T.P.
Place des églises	À déterminer				À déterminer	À déterminer	L. C.
Croix du chemin rang 3 Est + route 298	À déterminer				À déterminer	À déterminer	L. C.
Parc Luce-Gertrude Drapeau	3 000\$				3 000 \$	F.R. ou Surplus	L. C.
Installation d'un relais vélo (parc petite enfance rte Fleuve)	À déterminer				À déterminer	Pacte rural et F.R. ou Surplus	L. C.
Jardins communautaires	À déterminer en janvier 2015				À déterminer	À déterminer	L. C.
Parc rue St-Antoine	Plans et devis, 1 000 \$	Travaux coûts à déterminer			1 000 \$	Surplus	L.C.
Église de Luceville Fenestration Chauffage Électricité	À déterminer	À déterminer	À déterminer		À déterminer	À déterminer	ADM.
Parc intergénérationnel	44 177 \$				44 177 \$	Subvention + Surplus ou F.R.	L.C.
TOTAL	6 750 471 \$	25 000 \$			6 775 471 \$		



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

12. Période de questions

Lors de cette période, les questions provenant de l'auditoire ont porté sur les sujets suivants :

1. Projet égout / aqueduc route 132 Ouest
2. Collecte des matières organiques
3. Programme d'intervention en infrastructures routières locales
4. Recharge de la plage
5. Augmenter le rendement de la municipalité
6. Rencontrer son échevin de district
7. Projets éoliens
8. Budget 2015
9. Budgets comparatifs

2014-12-328

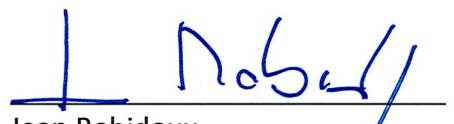
13. Fermeture de la séance

Il est proposé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu que la séance du conseil soit et est levée.

Je, Paul-Eugène Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


Paul-Eugène Gagnon
Maire


Paul-Eugène Gagnon
Maire


Jean Robidoux
Directeur général et sec.-trésorier